

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCogne

**COMITE SYNDICAL
A SABRES (40)**

**Séance du 20 janvier 2020
Délibération n° 10**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le 20 janvier à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à SABRES (40) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.

Étaient Présents : M. LAGRAVE Renaud portant pouvoirs de Mme LAMARQUE Gisèle et de Mme BARAT Geneviève, Mme HARRIBEY Laurence, Mme NADAU Marie-Françoise, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoir de M. TOUZEAU Jean, M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, M. PEDEUBOY Jean-Louis portant pouvoir de M. BAUDY Serge, Mme CORMIER Claudine, M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de M. DUPIOL Guy et de Mme LE YONDRE Nathalie, M. DUNOGUES Yves portant pouvoir de M. DERVILLÉ Luc, M. GLEYZE Jean-Luc portant pouvoir de M. DELUGA François, M. ICHARD Vincent, M. SORE Serge.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, Mme LAMARQUE Gisèle ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. BAUDY Serge ayant donné pouvoir à M. PEDEUBOY Jean-Louis, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. GLEYZE Jean-Luc.

Absents : Mme VEILLARD Carole (excusée), M. CARRERE Paul (excusé), M. SARTRE Philippe (excusé), M. BORDERIE Julien (excusé), M. LAFON Bruno (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), M. PAIN Cédric ayant pouvoir de Mme VEILLARD Carole (excusée), Mme TAPIN Martine (excusée), Mme BRUN Yveline, M. TAUZIN Arnaud, Mme NAYACH Laure ayant pouvoir de Mme TAPIN Martine, M. ROUFFIAT Bruno, M. LASSALLE Jean-Claude.

FINANCES :

Ecomusée : Maintien des commissions partenaires sur vente de billetterie

L'Écomusée de Marquèze prolonge en 2020 les commissions perçues par ses partenaires du secteur du tourisme réalisant des opérations de vente de billetterie déportée.

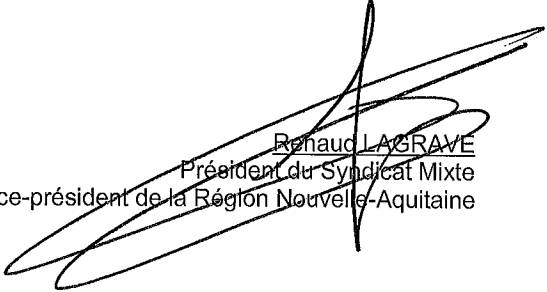
Les commissions perçues en 2020 par les partenaires sont présentées dans le tableau ci-dessous :

COMMISSIONS	% com. 2019	% com. 2020
Partenaires du secteur du tourisme assurant des opérations de revente de billetterie déportée pour le compte de l'Ecomusée de Marquèze	20 %	20 %

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **D'APPROUVER** ce partenariat commercial ainsi que ses conditions de mise en œuvre.
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 21 janvier 2020.


Renaud LAGRAVE
Président du Syndicat Mixte
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine